

la Lettre Piraillonne

Commune de Saint-Julien-Molin-Molette

Printemps 2018

Opération Pilat propre

Le vendredi 23 mars 2018, notre classe de CM1-CM2 a participé, comme toutes les autres classes de l'école, à l'**opération Pilat propre**. Cette opération consiste à arpenter le village munis de gants et de sacs poubelle à la recherche des débris laissés dans la nature. À la fin de cette après-midi, voilà le message que nous souhaiterions faire passer aux habitants de la commune :

« Nous plaignons la planète !

Nous sommes vraiment déçus par le comportement de certains habitants car nous avons trouvé des déchets ignobles et dangereux comme une batterie de voiture par exemple, ce qui nous a beaucoup choqué, du verre cassé qui peut blesser les enfants et même une seringue. Nous avons également ramassé des ampoules de verre de millepertuis BIO... Comment peut-on consommer bio et laisser ses déchets dans la nature ?

Certains fossés sont remplis de débris. Nous avons également été choqués par le nombre de crottes de chien. Ça ne pollue pas, mais c'est dégoûtant et nous rappelons aux gens concernés que des sacs pour ramasser les besoins de leurs animaux sont à leur disposition dans le village. Nous les avons utilisés, c'est très facile et très propre. Nous les prions de s'en servir davantage. Nous nous demandons s'il ne faudrait pas en mettre plus pour encourager les maîtres des chiens à ramasser les besoins de leurs animaux.

Nous prions également les fumeurs de ne pas jeter leurs mégots de cigarette ailleurs que dans les cendriers, il y en a beaucoup trop par terre, la nature n'est pas une poubelle.

Si certains endroits sont assez propres, nous avons trouvé que le city-stade est



vraiment sale.

Nous demandons donc au village de faire plus d'efforts, d'être plus respectueux de l'environnement. Nous rappelons à l'ensemble des habitants que des poubelles,

des cendriers, des sacs à besoins et une déchetterie sont à leur disposition.

La nature n'est pas une poubelle ! »

La classe de CM1-CM2

HABITEZ dans les Monts du Pilat

Cadastre Solaire

des Monts du Pilat

Service Gratuit Mesurez le potentiel solaire de votre toiture en un clic !

<https://cc-montsdupilat.insunwetrust.solar>

Communauté de Communes des Monts du Pilat

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE avec la CR@ISSANCE VERT@ MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT



Conseils municipaux (extraits)

23 janvier

Convention Bibliothèque avec le département renouvelée pour bénéficier d'une aide technique et financière.

Indemnité d'astreinte et d'intervention pour les agents des services techniques instaurée sur les week-ends pour le déneigement en janvier et février (coût de 116,20€/agent concerné); pour les autres mois, décision chaque mardi matin en fonction de la météo.

Subvention enveloppe de solidarité sollicitée pour une partie du chemin piéton de la rue Neuve vers l'école (7692€HT) ainsi que le remplacement du tourniquet au jardin public (4247€HT).

Divers :

PIG (projet d'intérêt général de l'état) concernant l'extension de la zone carrière : **le rapport du commissaire-enquêteur est disponible en Mairie.**

Gens du Voyage: le rapport ARTAG préconise trois zones d'accueil sur la Communauté de communes avec aménagements gérés par SOLIHA.

Le parc municipal du Pré-Battoir est interdit d'accès aux véhicules à moteur, de même que le chemin piéton le long de la rivière; des panneaux seront apposés.

Voirie : travaux toujours en attente de la signature du nouveau marché annuel.

Salle des fêtes : achats de 40 chaises pliantes pour la Passerelle.

École numérique : devis total à 4 544,55€; déjà perçu 1200€, soit la moitié de la subvention allouée par l'Éducation nationale.

Parc du Pré-Battoir: projet de nouveaux jeux (blocs d'escalades, tyrolienne, ...)

20 février

Avis du Conseil municipal sur la déclaration d'intérêt général du projet d'extension de la carrière de Saint-Julien-Molin-Molette emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune

Par courrier du 16 janvier 2018 reçu en mairie le 20 janvier 2018, M. le Préfet demande l'avis du Conseil municipal sur le dossier d'enquête publique concernant l'extension de la zone Nc (zone carrière) de notre PLU.

M. le Maire rappelle les conclusions du commissaire-enquêteur :

1. La carrière des Gottes est utile :

a) Elle occupe une place significative sur le marché régional, voire inter-régional, du fait des caractéristiques particulières du granit exploité.
b) Elle doit son utilité au secteur économique auquel elle appartient, secteur incontournable dans toutes les activités du BTP : production de logements, réalisation d'équipement et d'infrastructures.

2. La carrière des Gottes est utile sur le site où elle est implantée :

a) plusieurs carrières sont situées dans des parcs naturels;
b) il est très difficile d'ouvrir des carrières.

3. Les arguments sur l'emploi ne sont pas recevables au titre de l'intérêt général. M. le Maire précise que le commissaire a très certainement raison du point de vue juridique, mais il y a tout de même un problème humain vis-à-vis du personnel local.

4. L'argument de l'impact sur les finances locales est largement surestimé : le maître d'ouvrage présente un calcul fumeux basé sur un pourcentage approximatif du chiffre d'affaire du groupe. Ce n'est pas sérieux. Les administrations fiscales refusant de communiquer ce type de données, les déclarations de M. le Maire me paraissent les plus vraisemblables. Les recettes fiscales sont quasi-nulles pour la commune.

5. Les incidences de l'extension en termes d'environnement doivent faire l'objet d'une attention particulière: une préconisation particulière s'impose en matière de protection du Ternay, mais l'ensemble peut être levé dans le cadre d'une procédure Installation classée et protection environnementale.

6. Les impacts de l'extension sur le paysage sont évidents : la situation ne plaide pas en faveur du projet d'extension.

7. Le projet ne peut se prévaloir d'une acceptation sociale :

a) la proposition d'une déviation par le carrier est significative de la prise de conscience de la situation du trafic routier ;
b) les impacts en matière de bruit et de poussières ne sont préfigurés qu'au niveau du site de l'extension de la carrière et jamais il n'est fait état de ces impacts dans la traversée du village;

c) les données fournies à la commission de suivi du site expliquent le doute sur la sincérité des informations communiquées. Ces doutes nourrissent une défiance qui me paraît justifiée.

8. Les conditions d'exploitation de la carrière des « Gottes » ne sont pas satisfaisantes :

a) L'exploitation de la carrière implique aujourd'hui la traversée du village de Saint-Julien-Molin-Molette dans des conditions contestables.

b) Les consignes données aux chauffeurs, concernant le bâchage ou la vitesse ne sont pas toujours respectées.

c) Toutes les nuisances devraient être mesurées dans la traversée du village et pas seulement sur le site de la carrière ou à proximité.

9. La société Delmonico-Dorel a pleinement conscience de cette situation. Dès 2012, la nécessité d'une déviation était connue. M. le Maire rappelle la réunion publique du 5 mars 2009 à la salle des fêtes en présence de M. Bonne, président du Conseil départemental et des services techniques du Département concernant un projet de déviation du village, envisagé par un bureau d'études mandaté par l'entreprise Delmonico-Dorel.

10. Commentaire final

a) M. le commissaire-enquêteur considère qu'une voie d'évitement du bourg de Saint-

Julien-Molin-Molette doit être impérativement réalisée afin de supprimer la quasi-totalité du trafic lié à l'exploitation de la carrière.

b) Sur le plan environnemental et agricole, la mobilisation du foncier nécessaire ne devrait pas plus poser de problèmes que n'en pose l'extension de la carrière.

c) Le délai de réalisation d'une nouvelle voirie n'est pas compatible avec l'échéance de 2020.

d) Dans l'hypothèse d'une réalisation, il me semble que c'est le maître d'ouvrage de la présente enquête, qui devrait organiser la concertation entre les services, et les collectivités concernées.

En conclusion :

M. le commissaire-enquêteur estime que l'utilité de la carrière est avérée et que la poursuite de son activité peut être considérée comme souhaitable. **Mais, à ce jour, les conditions de son exploitation ne sont pas acceptables. Il est impératif de trouver une solution pour éviter la traversée du village de Saint-Julien-Molin-Molette.** Il ne lui paraît pas possible de proposer une réserve (la réalisation d'une déviation) dans la nature semble la rattacher à une éventuelle procédure Installation Classée et Protection de l'Environnement.

C'est la raison pour laquelle, il donne un avis défavorable à la déclaration de Projet d'Intérêt Général de la carrière de Saint-Julien-Molin-Molette, ainsi qu'à la modification du PLU qui en découlerait.

Ce rapport rendu le 12 décembre 2017.

M. le Maire rappelle les conclusions des deux enquêtes publiques, ainsi que la question posée au conseil municipal : **êtes-vous pour ou contre l'extension de la zone Nc c'est-à-dire la zone carrière de notre PLU** suite au courrier du 16 janvier 2018 de M. le Préfet ?

Le conseil municipal, par vote à bulletin secret, émet un avis défavorable (3 voix pour, 10 voix contre et 2 abstentions) à la déclaration de d'intérêt général du projet d'extension de la carrière.

Ouverture de crédits avant vote du budget 2018 pour le bon fonctionnement du service **Adhésion à la compétence optionnelle** "maintenance simplifiée – niveau 2" de l'éclairage public comme précédemment.

Divers :

CCAS : accord de principe pour une convention de prêt permettant à une des familles syriennes d'acheter une voiture sur fonds alloués par l'État pour leur accueil.

Le CCAS accepte le don de de l'association La Condamine et s'engage à l'utiliser pour améliorer le quotidien des personnes âgées et des personnes handicapés de la commune.
Réfection de l'église : un projet de partenariat pour un financement participatif sera mis en place avec la Fondation du Patrimoine, la collaboration de la paroisse et de l'association *Patrimoine Pirailon*.

20 mars

• **Taxes locales** : inchangées (taxe d'habitation 10.21 %, foncier bâti 19.09 %, foncier non bâti : 39.60 %).

• **Comptes administratifs : constats des opérations effectuées en 2017**

Comptes administratifs 2017

de la commune : l'excédent de fonctionnement (342 223,38 €) sera affecté en 2018 pour 86 578,93 € à financer les projets d'investissement (somme correspondant au déficit 2017) et le reste (255 644,45 €) viendra en recette de fonctionnement 2018.

Comptes administratifs 2017 CCAS : les dépenses s'élèvent à 16 054,11 € et les recettes à 30 741,96 € soit un excédent de 22 695,25 € qui sera reporté en excédent de fonctionnement sur 2018.

Comptes administratifs 2017

Eau & Assainissement

L'excédent d'exploitation (100 321,52 €) sera affecté en 2018 pour 88 875,30 € à financer les projets d'investissement (somme correspondant au déficit 2017) et le reste (11 446,22 €) viendra en recette d'exploitation au Budget primitif 2018.

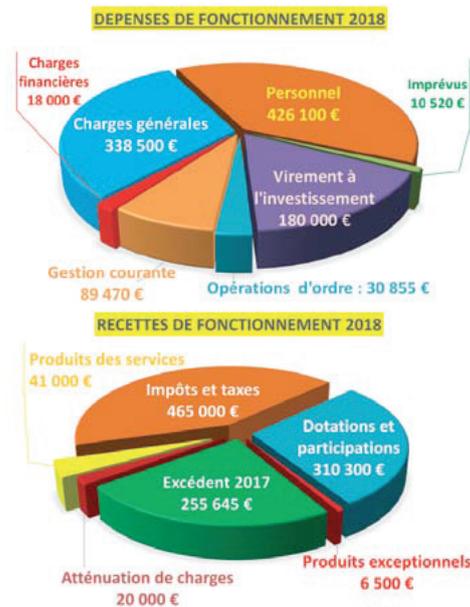
Comptes administratifs 2017 du Lotissement Pré-Battoir : aucune dépense ni recette ; le fonctionnement s'équilibre à 270 925,35 € et l'investissement à 268 217,35 €.

• **Budgets primitifs 2018**

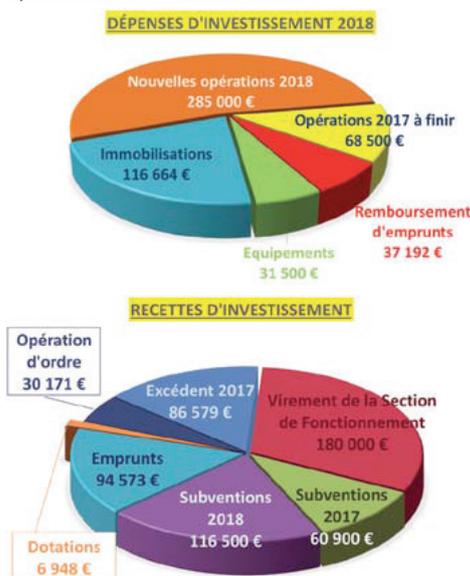
Budget primitif 2018 Commune :

équilibre à 1 098 444,58 € en fonctionnement et 575 671 € en investissement,

1) Section de fonctionnement :



2) Section d'investissement :



LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédent	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédent	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédent
Résultats reportés 2016		230 380,89		154 214,97		384 595,86
Opérations de l'exercice	798 238,43	910 081,32	318 750,70	127 720,80	1 116 989,13	1 037 802,12
TOTAL	798 238,43	1 140 462,21	318 750,70	281 935,77	1 116 989,13	1 422 397,98
Résultats de clôture		342 223,38	36 814,93			305 408,45
Restes à Réaliser			110 664,00	60 900,00		
TOTAL		342 223,38	147 478,93	60 900,00	147 478,93	403 123,80
RESULTATS DEFINITIFS		342 223,38	86 578,93			255 644,45

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédent	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédent	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédent
Résultats reportés 2016		81 035,74		459 276,00		540 311,74
Réalisations de l'exercice 2017	195 076,86	214 362,64	605 783,21	142 986,91	800 860,07	357 349,55
TOTAL	195 076,86	295 398,38	605 783,21	602 262,91	800 860,07	897 661,29
Résultats de clôture 2017		19 285,78	3 520,30			15 765,48
Restes à Réaliser 2017			309 301,00	223 946,00	85 355,00	
RESULTATS DEFINITIFS		100 321,52	88 875,30			11446,22

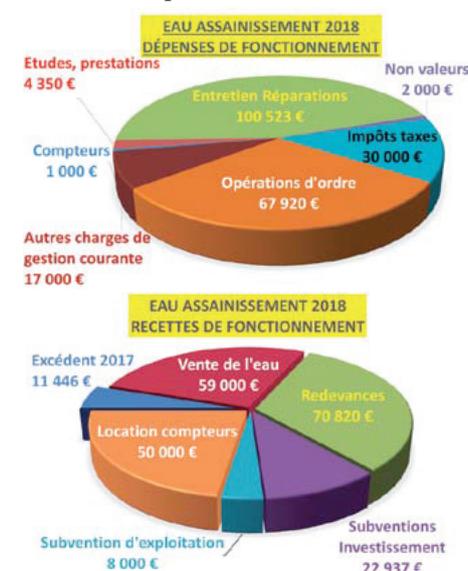
Budget primitif 2018 CCAS :

dépenses et recettes s'équilibrent à 30 000 € dont 10 000 € pour le repas des aînés.

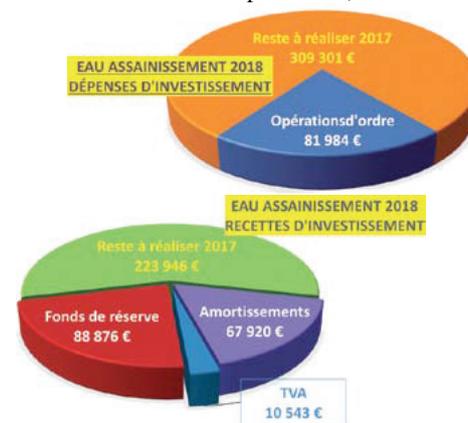
Budget primitif 2018 Eau/Assainissement :

équilibre à 222 793 € en exploitation et 391 295 € en investissement.

1) Section d'exploitation :



2) Section d'investissement : les principaux investissements du mandat ont été réalisés en 2017, le budget 2018 concerne donc la fin de ces travaux (restes à réaliser et subventions à finir de percevoir).



Budget Aménagement Pré-Battoir

En 2018 les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 270 925,35 € ; les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 268 217,35 € ce sont essentiellement des lignes administratives car il n'y a plus de travaux ; la vente des lots se poursuit.

Charges de fonctionnement de l'école publique : avec 93 élèves scolarisés, le coût moyen par élève est de 706 €. Il sera demandé aux communes ayant des enfant scolarisés à Saint-Julien une participation de 500 €.

• Divers

- 13 juillet : feu d'artifice et séance de cinéma en plein air avec Cinémolette
- Travaux 16-18 av. de Colombier : la commune a sollicité le département pour définir l'implantation des places de parking, les appels d'offres se feront ensuite. Le diagnostic amiante est en cours. Un vide-maison est organisé le samedi 21 avril à partir de 10 h.

Rappels

Horaires de la déchetterie de Bourg Argental :

lundi, vendredi : 13 h 30-17 h
 mercredi, samedi : 9 h-12 h / 13 h 30-17 h
 Du 1^{er} mai au 30 octobre :
 lundi, vendredi : 13 h 30-18 h
 mercredi, samedi : 9 h-12 h / 13 h 30-18 h
 Tél : 04 77 39 18 84

L'Atelier du Futur :

est à la recherche de personnes intéressées pour participer à la réflexion et aux actions.

Infos sur :

www.saint-julien-molin-molette.fr/Ateliers-du-Futur

Travaux assainissement et voirie

La dernière tranche de travaux pour séparer les eaux pluviales des eaux usées est terminée dans les rues Peyronnet, Saint-Ennemond, Neuve, Drevard et l'avenue de Colombier. Le coût global des travaux, 867 700 € TTC se répartit ainsi : contrôle d'étanchéité, compactage et mise en place du chantier pour 45 400 €, terrassement 283 000 €, canalisations 184 700 €, regards et tampons 104 600 €, sondages 20 000 €, chaussées 230 000 €.

VOIRIE

L'avenue des Ateliers, la montée Saint-Ennemond et le chemin de Drevard sont des voies communales ; les unes ont été goudronnées avant les fêtes de fin d'année, les autres juste après dès que la fin des travaux d'assainissement l'a permis. La rue de Peyronnet, la rue Neuve (CD 503) et l'avenue de Colombier (CD 8) sont des voies départementales ; les services techniques du Département nous ont proposés de reprendre sur toute la largeur afin d'avoir des tronçons entièrement rénovés. Le Département passe un marché de voirie annuel avec une entreprise. Les devis étaient prêts en novembre, malheureusement les travaux n'ont pas été lancés avant le 31 décembre 2017 ; nous en ignorons la raison. Il a fallu attendre le nouveau marché 2018 attribué à une entreprise différente, ce qui a encore retardé les travaux, ils ont débutés en mars ; coût pour le Département 35 000 €, 280 tonnes de vieilles chaussées rabotées et 445 tonnes d'enrobé épandu à chaud.

ASSAINISSEMENT

Ces travaux d'assainissement ont permis de faire baisser considérablement le volume des eaux parasites à l'entrée de la station d'épuration. Il reste encore deux points à régler dans l'avenir : les eaux de toiture de maisons du centre-bourg se déversant dans

les égouts des cours d'immeubles et les trop-pleins des sources privées et de drainage allant aussi dans les égouts. Ces dernières sont les plus conséquentes et contrairement aux eaux de toitures elles ne cessent pas dès la pluie finie mais persistent plusieurs semaines. À titre d'exemple : en été 2017, nous comptabilisons 150 à 200 m³ d'eau quotidiennement à l'entrée de la station d'épuration soit la consommation en eau potable du village ; après la pluie du 27 janvier 2018 ce fut 2 800 m³. Aujourd'hui il n'y a plus d'eaux de pluies mais encore 800 m³ d'eaux parasites. Les 600 m³ par rapport à l'été 2017 proviennent des drainages autour des maisons mal raccordées et les trop-pleins des sources privées.

Dans une première étape, l'État a contraint les communes à reprendre les réseaux d'assainissement, maintenant il impose aux maires de faire respecter la réglementation aux propriétaires (eaux usées dans les égouts et eaux parasites dans les eaux pluviales ou des puits perdus).

Les drainages des maisons construites de 1950 à nos jours sont relativement faciles à réaliser : trouver le tuyau de sortie et soit l'envoyer dans le réseau d'eaux pluviales ou un petit puits perdu. Par contre pour les maisons de village, la tâche est plus ardue pour capter les eaux de la toiture arrière, surtout celles des drains et des trop-pleins des sources. En conclusion chacun doit vérifier les écoulements d'eaux usées, d'eaux de toiture, de drainage et de trop-plein de sources de sa maison. En cas de doute, appelez le secrétariat de mairie (04 77 51 51 11) pour prendre rendez-vous, nous contrôlerons ensemble et envisagerons avec vous les modifications nécessaires à prévoir et surtout les mieux adaptées et les plus économes pour vous.

Place aux 6 Fontaines

Rappel aux riverains : cet espace est réservé aux piétons, le stationnement des véhicules à moteur y est strictement interdit.

Il est occasionnellement toléré aux riverains pour des courtes durées avec utilisation des feux de détresse (warning) afin de pouvoir approcher des objets lourds et encombrants ou favoriser l'accès de personnes handicapées.

Des places de parking sont disponibles en nombre suffisant sur les places de la Mairie et Louis Bancel, sur la couverture du Ternay, dans la rue Vieille, au Faubourg et plus récemment à la place de l'ancienne boucherie. Il est désormais demandé à la gendarmerie de faire respecter cet arrêté municipal.



Avril, mai, juin : dates à retenir

- **7/29 avril : exposition Démolition/Construction**, Maison des associations, sam & dim 15/19h *Syndicat d'Initiatives*
- **20 avril : Cinémolette**, *Vent du Nord* (VO), 20h30, la Passerelle
- **21 avril : Vide-Maison**, 10/17h, au profit du CCAS, *16 av. de Colombier*
- **24 avril : Cinémolette**, *Ouaga Girls* (VO), docu, 20h30, la Passerelle
- **26 avril : Tu joues ?** Bar des Arcades 18h/19h30
- **27 avril : Alkabaya**, Concert à la salle des fêtes, 20h
- **28 avril : Grand déballage de printemps**, *Le Rez-de-Chaussée*
- **2 mai : Tu joues ? La Bougeothèque** 0/4 ans, 10h/11h30 - *Les mercredis aprèm'*, 16h30/18h30, salle des fêtes
- **4 mai : Cinémolette** 21h
- **8 mai : Cérémonie au monument aux morts** à 11h
- **10 mai : 113^{ème} anniversaire**, *Cercle Jeanne d'Arch*
- **18 mai : Cinémolette** 21h
- **19, 20, 21 mai : Ball trap**, *Société de Chasse*
- **24 mai : Tu joues ?** Bar des Arcades 18h/19h30
- **26 mai : Challenge Gilbert Bernard**, *Boule du Ternay*
- **29 mai : Cinémolette** 21h docu
- **3 juin : Sou des écoles**, matinée nems
- **6 juin : Tu joues ? La Bougeothèque** 0/4 ans, 10h/11h30 - *Les mercredis aprèm'*, 16h30/18h30, salle des fêtes
- **8 juin : Cinémolette** 21h
- **15 juin : Cinémolette** 21h
- **22 juin : Fête de la Musique**, place aux 6 Fontaines, *Label des Chants*
- **23 juin : Challenge des Disparus**, 8 triplettes mixtes, 3 et 4 divisions, 1 national autorisé, *Boule du Ternay*
- **26 juin : Cinémolette** 21h docu
- **28 juin : Tu joues ?** Bar des Arcades 18h/19h30
- **fin juin : Fête de l'école**, *Sou des écoles*
- **30 juin : Vernissage In & Off**, 11h, Maison des Associations
- **30 juin/31 août : Expo In & Off**
- **13 juillet : Feu d'artifice et cinéma en plein air avec Cinémolette**